



## Heures supplémentaires et menaces.

Par **Niallith**, le **18/01/2009** à **13:44**

Bonjour!

Aujourd'hui employé à temps plein en tant qu'assistant de direction dans la restauration rapide, je me pose quelques questions...

A chaque fin de mois, avant l'établissement de ma fiche de paye (moi ainsi que toute l'équipe de gestion à vrai dire), le directeur efface purement et simplement nos heures supplémentaires.

Je l'ai questionné à ce sujet, il m'a répondu que le superviseur ne voulait pas que l'on fasse d'heures supp. Je suis donc allé voir mon superviseur, celui-ci m'a répondu que c'était à mon directeur de calculer mon planning pour que je fasse pile mes heures (35h/semaine et 151,67/mois), mais je lui ai également demandé pourquoi nos heures sup n'étant pas payé quand on était forcé de rester un peu plus exceptionnellement (affluence de monde comme décrit dans la convention collective), à ça il m'a répondu: "si tu veux faire juste tes heures je vais te donner les horaires d'un responsable de zone et tu pointeras et dépointeras pile à l'heure, point final."

Plusieurs questions donc:

\_A t'il le droit de me menacer en me donnant un poste inférieur au mien (tout en gardant mon statut et mon salaire).

\_Peut-il rejeter la faute sur le directeur, et qu'en est-il quand à nos heures supplémentaires effacées?

\_Et évidemment quels sont mes recours.

Merci à ceux qui auront eue la patience de me lire et encore plus à ceux qui m'auront répondu :)